

STAT.

STAT JUD., 1913

Statistiques judiciaires en 1913 col. 74

STAT. pâlelier
1913

L'état chicaneur in J.T. 1913 cat. 1147.

STATISTIQUE

STAT. JUD., 1930

Statistique judiciaire de la Belgique

Baerels, Lecocq, Dewit, 1930, 4°,

Tall. LIV - 237 p

Ministère de la Justice

B.R.B.: 2295 R

(1930)

STAT / stat. s.d.

La statistique officielle belge. Ses méthodes et ses publications [en I.N.S. ; Belgique Bruxelles, I.N.S., s.d. 4°, p.n. (polycope)]

F.Q. : 51.523

STAT. TRIB.
1843

Statistique du tribunal de simple police de Bruges et Bélg.

Jud. 1843, 1572

STAT.
Trib, 1844
1845

Travaux du tribunal Constitutionnel de Bruxelles c/s

Bulg. jud. - 1844 173, 671, 1124, 1500

- 1845 256, 855.

STAT. Trib., 1845

Travaux du tribunal correctionnel de Mons en Belg. just.

1845, 1062.

STAT.
Trib
- 1846
- 1856

travaux du tribunal de paix de la section de Burey à

Belg. pris. 1846 1602
1856 1489

STAT.

STAT. C. Appel,
1858-
1861

Travaux de la cour d'appel de Bruxelles, de la
cour d'assise du Brabant et du tribunal de

Bruxelles	^{in Belg. fid.} 1858	1
1859		1
1860		273
1861		897

Stadt. Tz.,
1861

Traitem. du tribunal de premi^e instance de fond n^o

Bdg. jud. 1861 , 129

Pisces

STELLFELD L.

5.144. STELLFELD, L. : Gesticht Margaretha van
Cortona (*Institut « Margaretha van Cortona »*) - RW,
1935-1936, 1643-1645.

STEUR Ch.

Prise Historique de la bienfaisance, etc., dans le Pays-Bas
autrichiens, sous le règne de l'impératrice Marie-Thérèse.

Brun. 1827. vol. vi - 6°. Mémoires communs de l'Académie royale
de sciences, de lettres et des beaux-arts de Belgique. Tome VI.

B.N.J. : 7626

B.N.J. 1013235
AR
Waz

JUST, 1899

STEVENS Eug.

la Justice en action, in MESSEAGER de
BRUXELLES, 1899, n° 331 et 332

B.R.B. : J.B.

635

(1899) n° 331 et 332

1906

Keske G. M. STEVENS.

L'école - Histoire de fiscaux par G. M. Stevens in
J.T. 1906 col 33, 49, 65.

STEUENS J. (inspecteur général des prisons)

1862

Mémoire à l'apport d'un plan pour la construction d'une
maison d'arrêt cellulaire. Louvain, 1862

B.R.B II 89.534 A vol 2, n° 22

STEVENS J.

Premier rapport triennal sur le pénitencier de l'ouragan. Paris,
1865, in-4°, 50 p.

STEVENS

J.

1868

Règlements particuliers du service disciplinaire de
la maison pénitentiaire catholique, à Louvain.

Bruyl., Weissenburch, 1868, vi - 8°, 87 p.

Réf. trouvée in Bibl. du Drt belg. p. 413 n° 5655

Rem. : - Stevens fait directeur de la prison
catholique de Bruxelles

STEUENS J.

1871

Projet de fusées cellulaires pour détruire
des deux sexes. Louvain, Van Henthout,

1871, 4i - 8°, 20 p.

cit. via Bibl. du Muséum p. 913 n° 5656

M. J. : 00 5933
AR

STEVENS J

1872

Rapport sur la situation de la maison
prolétarienne cellulaire à Louvain pendant
les années 1863 à 1865, Poort, Weissenbruch,
1872, vi-8°, 59 P

- ref. in Bild. Ost-Budge P. 714 n° 5661

- ref. in Catalogue Publ. Mus. Hist. B. 113 : 2625

STEVENS

J

1891

Quels sont les moyens à recommander pour
la réhabilitation sociale des condamnés
légers ? Brux., Hayez, 1871, vi-1°, 12 p.

réf. in Bill. Art. Belg. p. 713 n° 5659

M.J. : 0059 65

13851

AR

ou

M.J. : 013973

A

Mémoire présenté à l'association internationale
pour le progrès des services sociaux. 1er session
(1862) Congrès de Bruxelles.

STEVENS J.

1889

Réfutation des critiques contre le régime collectiviste
in Bull. Soc. Gen. Psi. 1889 p. 204.

M.J. : 094
114
(1889)

STE VENS

J.

1871

Notice sur une couchette-table en fer,
modèle, à l'usage des détenus
dans les prisons cellulaires. Louvain,
Vanhethaut, 1871, in-8°, 8 p.

réf. ig Bild. 2^{de} folge P. 713 9° 56 58

B.R.B. II 97. 928 A IV 5

STEVENS

Rapport du directeur de la maison pénitentiaire
cellulaire à Louvain sur la situation de cet
établissement pendant les années 1863 à 1865.

Brux., M. Weissenbruch, 1872, 8°, 59 p

B.R. II 86.973 A 2.

B.R.: II, 86.973 B

1872

STEVENS J.

Notice sur l'application de l'impressionnement cellulaire
en Belgique. Rapport fait au nom du Comité National,
Bruxelles, F. HAYEZ, Imprimeur de l'Académie royale,

1872.

soit B.R.B : V
88.764
A

soit B.R. : 2305 R (texte reproduit in Belg. jud.)
(couvercle)
1872

soit M.J. : 008554
B.R.

STE VEN S

J

1874

De la construction des fusils collectifs en Belgique

Poerx, Muremanolt, 1874, vi.-8°, 45p. (5f.)

réfus A.M. Bélgique P. 314 n° 5662

B.R.B. II, 28784

B.M.J. : 013920
BR

STEVENS

J.

1875

Régiue des Etablissements Penitentiaires. Enquête
parlementaire. Déposition de M^e Stevens. Rapport
de M^e CHARLES LUCAS, à l'Académie des
sciences morales et politiques. Anno, Münchmeyer,
1875, 47-18, 164 p. (3 P.)

ref. in Bill. Brit. Libr. p. 714 no 5663

M.J. : 000017 public-clg Münchmeyer
ER

OC

M.J. : 018352 public-clg Herzbach et public
A

La durée de l'isolement doit elle être déterminée
par la loi? L'administration peut elle admettre
des exceptions dans les cas de maladie? Aucun.

Tout. scolaire, 1876, 44-8°, 16 p.

- r. i. 44 Bihl. Ord. Belg. p. 314 n° 5664
de l'examen
- Remarque: - il s'agit d'une question soumise au congrès
fédéraliste de Stockalper de 1870
- le texte a été reproduit in Belgique fédérative,
t. XXXV, p. 1057

B.R.B.: 2305 R
C. XXXV (1876)

1877

STEVENS J.

6 patronage en Belgique in Bull. Soc. ent. belg.
parties. no 2. 25 dec. 1877 p. 162

B.M.J.:

$$\begin{array}{r} 094 \\ 114 \\ \hline (1877) \end{array}$$

1877

STEVENS

les fusions cellulaires en Belgique in Bull. Soc. belg.
des fusions no 2 - 25 dec. 1877 p. 231.

B.M.J. : $\frac{094}{114}$
(1877)

1878

STEVENS

les prières célébérées en Belgique in Bull. Soc. géogr. des pèlerins

mag. déc. 1878 p. 1046.

B.M.J.: $\frac{094}{114}$
(1878)

STEVENS J.

1878

Les Prisons cellulaires en Belgique. leur hygiène
physique et morale. Paris. Féod. Larcier, 1878, 4^e-1^o,
225 p. (3f. 50)

Réf. in Bibl. Oeuvre p. 214 n° 5665

- Remarques:- voir compte rendu in Rev. de Belgique, 1879,
t. 2, p. 102
- voir résumé du livre par NYPELS G., in Rev.
générale, 1880, t. I^{er}, p. 744.

B.R.B. II 33495

B.R.B. II 60434 (recyclé)

B. M. J.: 005962
14032
RR

1878

STEVENS

(signé: Inspecteur général des prisons /

la récidive en Belgique in Bull. Soc. gen. Pen. n°3

Mars 1878 p. 262

B. M. J. :
$$\begin{array}{r} 094 \\ \hline 114 \\ (1878) \end{array}$$

1885

STEVENS J.

l'éducation correctionnelle en Belgique au sein du
Congr. pén. int. de Rome, nov. 1885 t.III p. 9-62

B.R. : 1054 R
(1885)

1885

STEVENS
Jean

Rapport de M. J. Stevens in Actes du Congr. géol. int.
de Rome. Nov. 1885 , tome II , p. 319-346.

B.R.: 1054 R
(1885)

STEVENS J

1887

Aperçus sur les foyers du régime pénitentiaire en
Belgique pendant le siècle écoulé - Journal des

tribunaux, 1887, p. 601, 613, 649 et 665. et in Bull. Soc. gen. pris. 1887 p. 792

ref. in Bull. de l'Acad. Belge p. 1201 n° 9292

B-R-B. : ~~2305 R~~
~~(1887)~~ ~~B~~
~~228 hui~~
~~(1887)~~ (J. T.)

M. J. : ~~094~~
~~114~~
~~(1887)~~ (Bull. Soc. gen. pris.)

1888

STEVENS.

Liberation conditionnelle en Grèce via Bull.

de la Soc. gen. des prisons (France) 1888

302.

B.R.: 659
^R
(1888)

M.J. : 094
114
(1888)

1888

STEVENS

le régime pémentaire au poisson dans Bull. Soc. Zool.
de Paris, 1888 p. 297

$$\text{M. J. : } \frac{094}{114} \\ (1888)$$

STEVENS J.

1888

L'Education Commerciale en Belgique. Rome,
nrs. des "Merkblätter", 1888, 14-8°, 73 p.

ref in Bibl. der Belg. page 1201 n° 9293

rem.: Extr. des actes du Congrès international
international de Rome.
- v. c. dans Journal des Phil., 1889, p. 192

B.R.B: II 97.928 A IV, 7

comptrendre J.T. : B.R. : B
228 bis
(1889)

STEVENS J

1889

le régime cellulaire, Journal des Trich. 1889, p. 69 et in Bull. soc. pris. (1889) p. 204

rif. in Bild. des Pledge p. 1201 n° 9294

Rem. : - Pruis a reproduit cet article in Journal des Trich. 1889, p. 75

- il semble que Stevens ait reproduit lui-même ces remarques de Pruis in Journal des Trich., 1889, p. 1041 (voir la fiche correspondante)

B.R.B. : ~~22305 R B~~ (J.7.)
~~1889~~ 2284 (1889)

M. J. : 094 (Bull. soc. pris.).
114
(1889)

STEVENS J

1889

Régime cellularisé - Examen du nouveau
projet de loi - Journal des Tribunaux, 1889, p. 1041

réf. 44 Bill. 84 Belg. P. 1201 n° 9295

Rem.: - voir la rec. de Stevens à propos du régime
cellulaire

B.R.B: 2305 R B.
(1889) 228 huis
(1889)

En quoi le régime auquel le détenu est soumis
avant la sentence pénitentiaire définitive doit-il se
distinguer du régime auquel il est soumis après
sa condamnation ? Journal des Débats, 1889,

p. 353.

Vf. vj Bih. Du Belge p. 1201 n° 9296

B.R.B. : ~~2305 R~~ B
~~(1889)~~ 228 bis
~~(1889)~~

Steuens J.

les systèmes physico-chimiques des Rouille de
la Soc. gen. alg. fines / France) 1889, 317.

B.R. : 659
R
(1889)

M.J. : $\frac{94}{114}$
(1889)

1889

STEUENS J.

Article sur les peines du régime pénitentiaire
en Belgique pendant le siècle écoulé ci

J. T. 1889. 427, 617 et 665.

B. R. : B
228^{mes}
(1889)

1890

STEVENS J.

Peut-on admettre que cert. cimetières ou débuts peuvent nous
montrer comme circonstances, et, dans l'affirmative
quels moyens pourraient être employés pour protéger la
société contre cette catégorie de condamnés?

Actes du Congr. für. lit. de St Petersbourg, 1890 Vol.

I p. 339 - 343.

B.R. 1054 R
(1890)

1890

STEVENS J.

Le travail des géologues sur les Actes du Congr. géol. de
St Petersbourg, 1890 t.II, p. 244-243.

B.R. : 1054 R
(1890)

1890

STEVENS T.

Etiquo En que le régime auquel le déteur est soumis devant la sentence judiciaire doit-il se distinguer du régime auquel il est soumis après condamnation ? in Acta
der Aug. prä. vob. de St Petersburg 1890 Vol. III,

p. 601-609.

B.R. 1054 R
(1890)

STEVENS J.

Reffat présenté par M. J. Stevens au Congrès internationale d'Anvers (1890) sur l'étude des questions relatives au pénitencier des détenus et à la protection des experts. Mordellement abandonnés. La surveillance spéciale de la Police fait elle se concilier avec l'économie du pénitencier ? Est-il possible de renforcer la surveillance de la police et comment ? Si elle doit être maintenue comment faut-il l'organiser ? Bruxelles, Guyot, 1890, 12 p.

M. J. : 005998
AR

1890.

STEVENS J.

Projet de prison cellulaire pour 600 détenus au
Bull. de la Soc. gen. des prisons (France)

1890 667.

B.R. : 659
^R
(1890)

M.I. : 094
114
(1890)

1891

STEVENS J.

Le pétionage des condamnés exécutés et des peines infligées
suivi d'un rapport de Statist. Bruxelles, Schejaus,

(1891, 103 p.

M.J. : 00 6045

A

ou

M.J. : 013901

AR

ou

M.J. : 013902

13953

A

Rév: lire extrême de cet ouvrage
in Bull. soc. pris. fis. 1891, p 1167

↳ M.J. : 094
114
(1891)

STEVENS J.

1892

Mémoire sur le rapport de JOLY sur les échelles
de fondation sur Bruell son gér. pris. 1892
p. 567.

$$\begin{array}{r} M. J : 094 \\ \hline 114 \\ (1892) \end{array}$$

1892

(STEVENS)

Jubile de M. Stevens, clerc du le prieur de
Saint-Pilly ci J.T. 1892 cat. 1389.

B.R.: B
228 his
(1892)

(STEVENS)

1893

M. Stevens in Bull. Soc. pris. 1893 p. 118

$$\begin{array}{r} M.J. : \frac{594}{114} \\ (1893) \end{array}$$